

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL177

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« doit être effectuée »

les mots :

« s'effectue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.